

MONGOLIE

Date des élections: 22 juin 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'expiration normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Mongolie, le Grand Khoural populaire, comprend 370 membres élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens âgés de 18 ans révolus, à l'exclusion des malades mentaux et des personnes purgeant une peine d'emprisonnement imposée par un tribunal.

Les listes électorales sont établies au plus bas niveau de la structure administrative; elles sont rendues publiques 30 jours avant les élections.

Est éligible à tout organe du pouvoir d'Etat toute personne réunissant les conditions pour être électeur.

Les organisations publiques ou les communautés de travailleurs, les syndicats, les organisations de jeunes et les coopératives agricoles sont habilitées à présenter des candidats au Parlement.

Le Parti populaire révolutionnaire de Mongolie (PPRM) est le seul parti politique du pays, mais des personnes n'appartenant pas au parti peuvent aussi se porter candidates. Chaque circonscription électorale élit un député à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. En cas de vacance d'un siège au Parlement en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Pour les élections générales de 1986, 1586 bureaux de vote avaient été mis en place dans le pays. Les commissions électorales comprenaient 12 314 représentants d'ouvriers, de membres de coopératives et d'intellectuels parmi lesquels 7483 membres et candidats du Parti populaire révolutionnaire de Mongolie (PPRM) et 4831 personnes sans parti; au nombre de celles-ci, 2503 femmes.

Tous les 370 candidats présentés ont été élus, parmi lesquels 346 membres et candidats du PPRM et 24 personnes sans parti.

Le nouveau Parlement a tenu sa première séance le 1^{er} juillet. M. Jambiin Batmunkh a été élu Président du Présidium du Grand Khoural populaire (chef de l'Etat) et M. Bat-Ochiriin Altangerel à la présidence de cet organe législatif; M. Dumaagiin Sodnom a été nommé Président du Conseil des Ministres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits	929403
Votants	99,9%

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Intellectuels et fonctionnaires	164
Membres des coopératives agricoles	104
Ouvriers	<u>102</u>
	370

3. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	278
Femmes	92
	370